

N<sup>o</sup> 38. — ORDRE du 12 juin 1855 allouant une gratification de 300 francs à la veuve de l'Indien Papa, ex-juge du district de Papeete.

LE Commandant particulier, Commissaire Impérial p. i. aux Iles de la Société,

Vu la position fâcheuse dans laquelle se trouve la veuve de l'Indien Papa, juge du district de Papeete, décédé le 17 mai 1854 ;

Vu les services signalés rendus pendant la guerre au gouvernement du Protectorat par cet ancien ami des Français ;

Vu le zèle et le dévouement avec lesquels il s'est constamment acquitté de ses fonctions de juge à Papeete,

ORDONNE :

Une somme de trois cents francs, à imputer à l'article 5, est accordée, à titre de gratification, à la veuve de l'Indien Papa, ex-juge du district de Papeete.

M. le chef du service administratif est chargé de l'exécution du présent ordre.

Papeete, le 12 juin 1855.

Signé : ROY.

---

Certifié conforme :

Papeete, le 1<sup>er</sup> juillet 1855.

*Le contrôleur colonial,*

Signé : M<sup>ce</sup> DE CHICOURT.